Parliamentary Assembly
Assemblée parlementaire
https://pace.coe.int

COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

Doc. 15076
04 février 2020

Violation de la liberté de religion au Monténégro

Question écrite n° 746 au Comité des Ministres
de M. Milan KNEŽEVIĆ, Monténégro, Membres n'appartenant à aucun groupe politique

Le 27 décembre 2019, le Monténégro a adopté une loi sur la liberté de religion ou de croyance et sur le statut juridique des communautés religieuses.

Cette loi vise à nationaliser tous les biens, terrains et édifices religieux. Elle interdit les écoles élémentaires religieuses et l'éducation religieuse parentale des enfants de plus de 11 ans sans leur consentement. La principale église du Monténégro doit demander une nouvelle inscription et pourrait perdre sa personnalité juridique. La loi constitue une ingérence directe dans l'organisation canonique de l'Église, interdisant notamment à certains évêques d'exercer leur ministère au Monténégro.

Cette loi engendre des manifestations massives et elle est contestée par de nombreux dirigeants religieux en Europe et dans le monde.

Elle est un affront à la liberté de religion ou de croyance et à l'autonomie religieuse. La Commission de Venise et le Service européen pour l'action extérieure ont exprimé leur vive préoccupation au sujet de cette loi.

M. Knežević

demande au Comité des Ministres:

Quelles mesures le Comité des Ministres entend-il prendre vis-à-vis du Monténégro pour faire respecter la liberté de religion et les recommandations de la Commission de Venise?